

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 463-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, Grand officier, Officier ou Chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- Marcelle Ferron
- Charles Taylor
- Gilles Vigneault

sont nommés Grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- André Bérard
- Louis Bernard
- Paul Cartier
- Paul-André Crépeau
- Réjean Ducharme
- Jean-H. Dussault
- Denise Filiatrault
- Ronald Melzack
- Hartland de Montarville Molson
- Gilles Pigeon
- David J. Roy
- Richard Verreault
- Lise Watier

sont nommés Officiers de l'Ordre national du Québec;

- Denise Bombardier
- Jeanne-d'Arc Bouchard
- Louis Dionne
- Richard Garneau
- Germaine Huot
- John Joseph Jonas
- Gilles Lamontagne
- Monique Lecours
- Claude Le Sauter
- Clément Marchand
- Julie Payette
- Léa Roback
- Ben Weider

sont nommés Chevaliers de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

Québec, le 5 avril 2000

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
885 Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, M. Marc-Adélar Tremblay, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de vingt-neuf (29) personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes:

à titre de Grand officier:

- Marcelle Ferron
- Charles Taylor
- Gilles Vigneault

à titre d'Officier:

- André Bérard
- Louis Bernard
- Paul Cartier
- Paul-André Crépeau
- Réjean Ducharme
- Jean-H. Dussault
- Denise Filiatrault
- Ronald Melzack
- Hartland de Montarville Molson
- Gilles Pigeon
- David J. Roy
- Richard Verreault
- Lise Watier

à titre de Chevalier:

- Denise Bombardier
- Jeanne-d'Arc Bouchard
- Louis Dionne
- Richard Garneau
- Germaine Huot
- John Joseph Jonas
- Gilles Lamontagne
- Monique Lecours
- Claude Le Sauter
- Clément Marchand
- Julie Payette
- Léa Roback
- Ben Weider

Veillez accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de l'Ordre,
DENISE GRENIER

34022

Gouvernement du Québec

Décret 464-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre d'Officier de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

Philippe Séguin

est nommé Officier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34023

Gouvernement du Québec

Décret 465-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT la nomination de madame Anne-Marie Leclerc comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Anne-Marie Leclerc, directrice générale des infrastructures et des technologies au ministère des Transports, cadre supérieure classe I, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 97 775 \$, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Anne-Marie Leclerc.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34024